



Poligné, le 30 mai 2019

## OFFRE D'EMPLOI

**Surveillant de nuit qualifié (H/F), CDD 1 an, 1 ETP, médico-social, IME**

### I. Récapitulatif

**Intitulé du poste :** Surveillant de nuit qualifié

**Type de contrat :** CDD 1 an, 1 ETP

**Expérience exigée :** R.A.S

**Salaire :** selon les dispositions de la convention collective 66, bénéficiaire des œuvres sociales (chèque cadeau, chèques vacances, etc.)

**Lieu d'exercice :** IME La Maison des enfants au Pays, Poligné (Ille-et-Vilaine), Région Bretagne

**Diplôme requis :**

- Certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou CPSID (Certificat de Prévention Secours Intervenant à Domicile)
- PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1)
- Obligation de formation spécialisée d'une durée minimale de 175 heures, reconnue par la CPNE.

**Permis B :** nécessaire

**Disponibilité :** poste à pourvoir au jeudi 29 août 2019

### II. Présentation de la structure

La « Maison des enfants au pays », Institut Médico-Educatif (IME) à Poligné est une **institution spécialisée**, forte d'une expérience de 30 ans, dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants et d'adolescents présentant « **des troubles envahissants du développement dont l'autisme, âgés de 10 à 20 ans** ».

L'IME est aujourd'hui contraint d'ouvrir un second internat de 4 places pour des jeunes ayant une autonomie relative sur un site détaché de l'établissement. Un binôme d'AMP alterne entre fin de journée et début de matinée en relais de la nuit effectué par le surveillant.

L'institution comprend un semi-internat, un internat et un Centre d'accueil familial spécialisé (CAFS), accueillant au total **20 jeunes**, 205 jours par an, du lundi au vendredi.

### III. **Présentation du poste**

Le surveillant de nuit est placé sous l'autorité du Directeur d'établissement ou du cadre d'astreinte auprès de qui il rend compte de son action. Le surveillant de nuit qualifié assure la surveillance et la sécurité des résidants durant la nuit, en lien avec la personne responsable et dans le respect des personnes accueillies, en conformité avec le projet d'établissement.

En structure collective, le surveillant - visiteur de nuit maîtrise l'utilisation des techniques et matériels, courants d'entretien de locaux, l'application des règles et consignes de sécurité.

### IV. **Compétences requises**

- Capacité d'**adhésion au projet institutionnel**
- Capacité à **adapter ses interventions** à la particularité des enfants et adolescents accueillis
- Nécessité de **formation au travail clinique** et de recherche
- **Polyvalence**, Rigueur, sens de l'organisation et de la **coordination, savoir-faire relationnel**
- Capacité d'**intervention en réunion** d'équipe pluridisciplinaire

### V. **Missions dans le cadre du projet d'établissement :**

#### **Générale :**

- Favoriser l'autonomie de l'enfant dans le cadre de la prise en charge institutionnelle et vis-à-vis de l'extérieur en encourageant tout projet d'intégration sociale et scolaire ;
- Assurer le bon déroulement de la prise en charge quotidienne en garantissant la place et les limites des jeunes ; contribution à l'apaisement des troubles ;

- Participation aux diverses réunions et rendez-vous (réunion institutionnelle, réunions cliniques, réunions de parents et de famille d'accueil, entretiens avec des parents et des familles d'accueil, « tables rondes » point avec le directeur) ;

### **Spécifique :**

- S'assurer qu'il n'existe aucune anomalie pouvant mettre la vie et la santé des personnes en danger au cours de la nuit : incendie ou tout autre péril ;
- Favoriser le calme et la sérénité, capacité à garantir un endormissement et un sommeil de qualité. Il peut intervenir auprès des usagers pour leur apporter soutien, aide et réconfort ;
- Organiser la sécurité des personnes et des biens notamment par le respect des procédures en vigueur dans l'établissement. En cas d'urgence, il devra prévenir les services de secours et le cadre d'astreinte ;
- Il tient un registre de nuit sur lequel il consigne, dans le but de transmission aux collègues, ses heures de ronde, les incidents, et toute remarque utile ;
- S'assurer de la non-intrusion de toute personne étrangère à la structure ;
- Assure une veille « active » des personnes, en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste, en respectant l'intimité de la personne et les consignes institutionnelles ;
- Garantir les conditions de repos de la personne en l'accompagnant dans ses besoins et demandes et en respectant son intimité ;
- Il tient compte des problématiques individuelles des personnes ;
- Assure une fonction de relais jour-nuit, participe au projet d'établissement ou de service et contribue à la mise en œuvre des projets individuels des bénéficiaires. Il est tenu au secret professionnel ;
- Aide à la prise au médicament ;
- Assurer une fonction d'hygiène (contrôle et relevés) et d'entretien des locaux
- Assurer une fonction d'hôtellerie (entretien du linge, préparation du repas)

### **Moyens :**

- Téléphone avec bouton d'urgence ;
- Lampe de veille ;
- Ordinateur fixe ;
- Réunion clinique une fois toutes les 5 semaines
- Réunion institutionnelle tous les mois

## VI. **Rattachement hiérarchique et relations fonctionnelles**

**Sous l'autorité du Directeur**, interface avec l'équipe de jour et le cadre d'astreinte.

## VII. **Modalités de réponse à l'offre / Processus de recrutement**

Par le biais du formulaire en ligne sur le site internet, par mail ou boîte postale.

a. *Le recrutement se déroulera selon la séquence suivante :*

- Formulaire complet pour le **vendredi 5 juillet au plus tard**
- Entretien avec chacun des candidats sélectionnés dans les locaux de l'IME sur **la semaine du 8 juillet ;**
- **Communication des suites de l'entretien** par téléphone pour le candidat retenu, par mail pour les candidats non retenus **au plus tard le 24 juillet.**

## VIII. **Engagement et période d'essai :**

Le poste doit être rejoint **au jeudi 28 août 9h, date de la prérentree.**

La **période d'essai** est d'une durée de **1 mois** selon CC 66.

*NB : Les informations contenues dans ce document respectent le Code du travail à la date de mise en ligne. En cas de changements législatifs, une actualisation du document pourra être proposée.*